

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 709

Artikel: Naturalisation : après une consultation à la sauvette
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025224>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après une consultation à la sauvette

Naturalisation facilitée, le résultat s'impose de lui-même. Sa netteté ne dispense pourtant pas de quelques commentaires. Une précision, tout d'abord, pour tempérer la noirceur du tableau helvétique tel qu'il apparaissait dimanche soir au titre de l'intégration des étrangers: plusieurs cantons prévoient déjà aujourd'hui les conditions d'allègement pour la naturalisation des jeunes étrangers vivant en

Une campagne de votations qui a mis en évidence les difficultés de la gauche à s'exprimer en un langage clair, à abandonner le slogan pour l'appellation précise. A Genève, par exemple, socialistes et communistes sont restés dans le flou. L'affiche des premiers recommandait le «oui à l'égalité et à l'intégration», celle des seconds justifiait le «oui» par «une simple question de justice». A l'inverse, démocrates-chrétiens et radicaux ont fait un effort de clarté: «oui à l'égalité entre hommes et femmes», «oui à l'intégration des jeunes et des vrais réfugiés», et encore mieux: «oui à une procédure simplifiée pour les jeunes étrangers élevés en Suisse». Un détail, direz-vous. Certes, cette imprécision n'a pas fait la différence, sur le plan du résultat final; elle illustre néanmoins la pauvreté d'expression de la gauche qui croit encore aux évidences.

Suisse, les réfugiés, les apatrides. Alors, plutôt que de désespérer ou de rêver à de nouveaux assauts par Berne interposée contre la frilosité des Suisses, c'est les autres cantons, encore réticents, qu'il faut dorénavant convaincre. L'action est possible, plus localisée, plus concrète aussi: en réalité, c'est l'étranger anonyme qui fait peur, pas celui qu'on côtoie et qu'on connaît.

Dans le contexte actuel, les campagnes nationales sur ce sujet sont vouées à l'échec. Surtout lorsque

personne ou presque, comme pour ces dernières votations, ne s'engage à fond. Voyez les partis politiques, épuisés par les élections fédérales, qui n'ont exprimé leur «oui» que du bout des lèvres et qui se sont bien gardés d'évoquer ce thème avant lesdites élections. Consultation à la sauvette sur une cause qu'on a considérée comme perdue d'avance. On a fait son devoir. Rien de plus. Donc rien à se reprocher. Le peuple a tranché.

L'argument est un peu facile. Ce pensum, le Parlement l'a liquidé sans enthousiasme, sans stratégie de vainqueur. D'abord, réviser la Constitution pour établir l'égalité des droits entre hommes et femmes dans l'acquisition de la nationalité; l'exercice était juridiquement inutile, les spécialistes sont d'accord sur ce point, une simple révision de la loi aurait suffi. Alors, question alibi pour permettre aux citoyens de dire «oui» à l'évidence et de rejeter

avec meilleure conscience l'autre projet? Cet autre projet, vide, sans chair: «La Confédération peut faciliter la naturalisation...» Dans une disposition de ce genre, chacun peut projeter ses fantasmes; que de bêtises n'a-t-on pas entendues à ce chapitre. Dès lors, pourquoi ne pas prévenir un tel flot d'arguments fallacieux par un projet de loi précis, qui ne laisse pas place aux angoisses et à la méfiance? En disant que l'article constitutionnel nécessiterait encore une loi d'application, le Conseil fédéral n'a pas calmé les inquiétudes, il les a amplifiées.

«Non» au chèque en blanc, ont répondu les citoyens. Est-ce trop demander que le Parlement, sur un sujet si brûlant, prépare en même temps l'article constitutionnel et le projet de loi? Un débat plus objectif aurait été, dans ces conditions, plus aisé.

ACTION NATIONALE

Au secours des Germains

Le nouveau conseiller national Jean-Jacques Hegg, né en 1930, élu sous les couleurs de l'Action nationale, mais ancien compagnon de route de James Schwarzenbach, à l'époque du triomphe zurichois du Parti républicain (1971: quatre élus), est un germanisant actif. Jusqu'à dénoncer avec obstination la haine ambiante contre tout ce qui est germanique. On trouve un échantillon de sa pensée dans «Peuple et Patrie», organe de l'Action nationale, de 1979. Mary Meissner, dans le même numéro (7) où elle présentait la Bulgarie sous un jour favorable, faisait écho à un article de celui qui n'était alors que conseiller municipal à Dübendorf; il y était question du «nouveau cri de guerre des impérialistes jurassiens», du «sacrifice des Biennois sur le plan culturel» et des «Fribourgeois de langue allemande en détresse», pour ne citer que quelques sous-titres...

Une nouvelle étude du Dr Hegg (il est docteur en médecine, spécialiste FMH en psychiatrie) vient de paraître dans l'autre organe de l'Action nationale, «Volk und Heimat»; elle occupe à peu près le quart du dernier numéro (n° 15, novembre/décembre). Encore une dénonciation des attaques dont font l'objet tous les peuples germaniques: en Belgique, en Afrique du Sud, en Alsace-Lorraine, au Tyrol du Sud et ailleurs; mise en évidence du martyre de tout ce qui est allemand (Deutschum) en Europe orientale. Qu'on se le dise: l'antigermanisme triomphe, les Germains sont menacés. Une biographie complète l'article et, c'est astucieux, ne comprend que des auteurs originaires des pays victorieux en 1945.

Appréciez les dernières lignes: «N'y aura-t-il, un jour, plus d'yeux bleus pour faire face au soleil, plus de cheveux blonds caressés par le vent? On s'efforce de sauver de la disparition les baleines, les phoques, les pandas. Qui sauvera les Germains?»

Il y a de l'intervention parlementaire dans l'air. Préparez vos mouchoirs.